

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 6 mars 2024

portant délégation de fonction et de signature à Madame Catherine MADELAINE en sa qualité d'adjointe au maire de Vire Normandie en charge de l'action sociale et des solidarités

La Maire de Vire Normandie,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L2122-17, L2122-18, L2122-20, L2122-21, L2122-22 et L2122-30,

Vu l'article 16-1 du Code de procédure pénale,

Vu la charte de fonctionnement de la commune nouvelle de Vire Normandie, adoptée par l'ensemble des communes déléguées,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Madame Nicole Desmottes en qualité de maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 14 février 2024,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Madame Catherine MADELAINE en qualité d'adjointe au maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 14 février 2024,

Vu la délibération n°1 du 21 février 2024 du conseil municipal de Vire Normandie portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, pour permettre une parfaite continuité du service public et pour que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par des adjoints au maire de Vire Normandie,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : DELEGATION EN QUALITE D'ADJOINTE AU MAIRE DE VIRE NORMANDIE.

Délégation de fonction et de signature est donnée à Madame Catherine MADELAINE, en sa qualité d'adjointe au maire de Vire Normandie, chargée de l'action sociale et des solidarités, pour prendre les décisions, signer les actes liés aux champs et domaines suivants, selon les lois et règlements en vigueur sur le territoire de la commune de Vire Normandie. La délégation comprend également la gestion des relations et correspondances courantes avec les organismes extérieurs concernés par le contenu de la délégation.

1.1 – Action sociale

- Fédérer les associations et les acteurs institutionnels correspondant au contenu de la délégation autour de l'action sociale.
- Veiller à la mise en œuvre des dispositifs d'aide sociale conformément aux dispositions législatives et réglementaire et d'attribution des aides sociales facultatives du Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Vire Normandie.
- Représenter la commune dans les commissions d'attribution des logements sociaux des bailleurs sociaux.



- Coordonner les actions communales avec celles du CCAS. Assurer les relations avec l'intercommunalité au titre du contrat local de santé.

1.2 – Solidarités, lutte contre les violences intrafamiliales

- Poursuivre et développer les actions favorisant la solidarité entre les générations.
- Poursuivre la mise en œuvre du réseau d'inclusion numérique.
- Fédérer et harmoniser l'ensemble des actions menées en faveur des aînés ; dans une logique de territoire ami des aînés.
- Piloter la mise en œuvre de la convention territoriale globale.
- Animer le comité de suivi de la maison des solidarités.
- Animer, piloter les actions en faveur de la lutte contre les violences intrafamiliales.

Article 2 : ENGAGEMENTS FINANCIERS ET COMMANDE PUBLIQUE.

Madame Catherine MADELAINE ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Madame Catherine MADELAINE n'a pas la compétence pour passer les actes relatifs à la passation, préparation, exécution et règlement des contrats administratifs relevant de la commande publique.

Article 3 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication.

Le présent arrêté sera transmis ou notifié à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Vire
- Monsieur Le Procureur du Tribunal judiciaire de Caen
- Monsieur le Trésorier de l'arrondissement de Vire
- Madame Catherine MADELAINE, adjointe au maire de Vire Normandie

Fait à Vire Normandie, le 6 mars 2024

La Maire de Vire Normandie,

Nicole DESMOTTES